Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

PROCEDURE LIQUIDATION REGIME MATRIMONIAL

Par JCM

Bonjour,
Lorsque le notaire a été désigné pour procéder à la liquidation du régime matrimonial,
est-ce que l'avocat doit fournir les éléments du compte d'administration directement au notaire ou doit-il au préalable les soumettre à la partie adverse ?
Je vous remercie de votre réponse
CM

Par jury34

Bonjour,

Du nouveau à votre situation?

Cordialement